

1er octobre 2013

Suppression de 2 564 postes aux ministères économiques et financiers en 2014

Le projet de budget 2014, présenté mercredi 25 septembre en Conseil des ministres, prévoit la suppression de 13 123 postes dans les ministères non prioritaires et la création de près de 11 000 postes dans l'éducation, la justice et la police.

La masse salariale de l'État est à peu près stabilisée à environ 81 milliards et les dépenses de fonctionnement des ministères sont réduites de 2 %, portant l'effort global à 2,6 milliards d'euros.

► Moins 2 564 postes aux ministères économiques et financiers (après une suppression de 2353 postes en 2013)

En 2014, "13 123 emplois seront supprimés dans les secteurs qui ne concourent pas aux missions prioritaires, soit un taux d'effort de 2,3 %", indique le projet de loi. Plus précisément, cet effort concerne **2 564 postes aux Finances**, 7 881 postes au ministère de la Défense et 2678 postes dans les autres ministères jugés non prioritaires.

► Limitation des mesures catégorielles

La quasi-stabilisation (+ 0,2 %) de la masse salariale traduit notamment la <u>réduction</u> <u>des mesures catégorielles</u> à 270 millions d'euros en 2014, contre près de 550 millions par an entre 2008 et 2012 et 310 millions en 2013.

▶ Une revalorisation réservée aux agents de catégorie C

Seuls les fonctionnaires de la catégorie C se verront attribuer, au 1^{er} janvier 2014, une revalorisation de leurs traitements.

COMMENTAIRE:

Avec le gel du point d'indice salarial qui ne sera pas augmenté en 2014, (pour la quatrième année consécutive), avec des réductions d'effectifs qui s'amplifient année après année, avec cette fois-ci une réduction sensible des dépenses de fonctionnement, avec la continuation de la réduction des écarts entre les rémunérations au détriment systématique des cadres, nul doute que nous atteignons un sommet ... dans la détérioration de la condition des cadres du public!

